

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS 2009

Le Trente Mars deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Loïc RANCHERE Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Pierre BLANCHARD, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Sylvie COUTEAU, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES, Mme Marie-Noëlle AIMARD et M. Philippe FAUCON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption de l'additif à l'ordre du jour concernant respectivement un avenant au bail d'un logement communal et une annulation de titre, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Loïc RANCHERE

Après l'avoir préalablement annoncé à ses collègues élus, Monsieur RANCHERE confirme que pour des raisons de santé et un surcroît de travail personnel, il a présenté sa démission du poste d'adjoint à Monsieur le Maire tout en souhaitant rester conseiller municipal. Il remercie le soutien qui lui a été accordé et regrette d'avoir été contraint de prendre cette décision qui s'est imposée à lui.

Monsieur le Maire le remercie vivement pour le travail accompli en tant qu'adjoint et plus particulièrement en sa qualité de vice président du centre Communal d'Action Sociale. Même si cette décision lui inspire du regret, c'est avec beaucoup de respect qu'elle est bien sûr acceptée considérant que la santé ne doit pas être mise en jeu. Sa qualité de conseiller municipal lui permettra néanmoins de poursuivre activement sa mission d' élu.

Le Conseil Municipal sera invité à reconsidérer la situation début mai.

BUDGETS PRIMITIFS 2009 - BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire précise qu'il va commenter chaque proposition de budgets transmise préalablement aux élus avant et leur adoption comprenant notamment le cas échéant, l'affectation des résultats 2008

BUDGET « COMMERCE RESIDENCE GONTIER »

Il est rappelé que le montant du loyer versé par Monsieur et Madame DUCROS correspond au montant des échéances honorées par la collectivité pour la partie BAR PMU. Ce loyer est alors réparti comptablement, entre le fonctionnement où sont affectés les remboursements des intérêts et l'investissement où sont affectés les remboursements de capital.

Le budget primitif 2009 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 723 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 8 827 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le budget primitif 2009 du budget annexe « Commerce Résidence Gontier » tel que présenté ci dessus

BUDGET « SERVICE DES EAUX »

Monsieur le Maire rappelle le résultat cumulé de ce budget :

- section de fonctionnement : excédent de 53 884.75 Euros
- section d'investissement : déficit de 6 465.65 Euros

et précise quelques prévisions

- le montant inscrit en travaux d'investissement correspond aux travaux de réfection du réseau rue de Judée et à la réalisation d'un forage dans l'enceinte du complexe sportif.
- la recette est volontairement minorée pour tenir compte d'une nouvelle baisse de la consommation des consommateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2008 du budget du service des eaux, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 constatant que le compte administratif 2008 présente un **EXCEDENT D'EXPLOITATION** de 53 884.75 €,

- décide à l'unanimité, de répartir ce résultat comme suit
47 384.75 Euros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement
6 500.00 Euros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement
- adopte le budget primitif 2009 du service des eaux s'établissant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 133 385 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 111 996 Euros

BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARE »

Monsieur le Maire rappelle le résultat cumulé de ce budget :

- section de fonctionnement : excédent de 87 196.58 Euros
- section d'investissement : déficit de 42 424.73 Euros

et explique quelques points

- ce budget correspond au remboursement des emprunts réalisés par la collectivité, compensés par l'encaissement des loyers des 14 maisons individuelles et du loyer versé par le Conseil Général pour l'occupation des bureaux du Service d'Action Sociale situés dans les ailes du FJT.
- une somme largement arrondie de 25 000 Euros, est affectée en investissement pour les travaux de réfection des logements en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2008 du budget du lotissement de la gare, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif 2008 présente un **EXCEDENT D'EXPLOITATION** de **87 196.58 €**

- décide à l'unanimité, de répartir ce résultat comme suit
17 196.58 Euros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement
70 000.00 Euros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

- adopte le budget primitif 2009 s'établissant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 92 397.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 110 440.00 €.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONVENTION TRIPARTITIE SMP- CdC - COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE

Dans le souci d'assurer le bon fonctionnement de la piscine de Chef-Boutonne, sous demande du Syndicat Mellois des Piscines, et après le transfert de la compétence « Piscines » de la communauté de Communes du Cœur du Poitou au Syndicat Mellois des Piscines, à compter du 1^{er} mai 2007,

le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de mettre à disposition de la CdC puis au SMP, les agents du service communal, « Espaces Verts » pour l'entretien des espaces verts et le désherbage de la moquette solaire de la piscine.

Le Syndicat Mellois des Piscines participera aux charges correspondantes sur la base du nombre d'heures de mise à disposition multiplié par le coût horaire de chaque agent concerné. La convention qui sera ainsi signée par les 3 parties, est conclue à compter du 1^{er} mai 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 ce qui permettra de faire le point sur cette 1^{ère} année de fonctionnement de la piscine.

PARTENARIAT FINANCIER – SMP & COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE

- Attendu que le terrain où est implantée la piscine, a été donné par la commune pour l'euro symbolique,

- Compte tenu du projet de construction de la piscine intercommunautaire,

- Attendu que la route la surplombant appartient à la commune,

- Attendu que la construction de la piscine implique la consolidation des murs de soutènement, suite aux travaux effectués,

le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de verser une participation de la commune au Syndicat Mellois des Piscines, de 7 500 € sur le coût estimatif de 21 000 € correspondant au coût nécessaire pour consolider le mur de clôture. .

- Cette somme inclut la mise en place de caniveaux au droit du mur en pierres.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DES DEUX SEVRES OCCUPATION DES EDICULES DE LA GARE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de reconduire pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Février 2009, le bail qui lie la commune de Chef-Boutonne et le Conseil Général des Deux-Sèvres pour l'utilisation des édicules de la gare pour y accueillir les permanences du Service Social, et

- autorise donc le Maire à signer ce bail

Le montant du loyer 2009 est de 11 751.72 Euros. Il sera révisé annuellement en fonction des valeurs locatives des locaux similaires dans la limite de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'Insee, l'indice de base-départ étant celui du 2^{ème} trimestre 2008, sans qu'il soit besoin de procéder à la rédaction d'un avenant.

AVENANT AU BAIL DU LOGEMENT SIS 4, PLACE EMILE THOMAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant au bail passé avec Madame Annie PREVOS pour la location du logement sis 4, Place Emile Thomas pour tenir compte de la mise à disposition d'un garage. Le montant du loyer sera actualisé de 20 Euros à compter du 1^{er} avril 2009.

ANNULLATION DE TITRE

Informé par le Trésorier d'une créance irrécouvrable concernant la location du gîte de groupe en 2007 et considérant le procès verbal de carence dressé par l'Huissier du Trésor, le Conseil Municipal autorise l'annulation de ce titre d'un montant de 256 Euros.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse »

- annonce la prochaine réunion de la commission fixée le 09 avril
- dresse la liste des animations et réunions du mois d'avril

Guillaume GENDRAUX responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- indique qu'il serait maintenant nécessaire d'élargir le groupe de travail pour mener à bien la réflexion sur le projet d'aménagement de l'avenue. Lors de la dernière rencontre avec le maître d'œuvre il est apparu indispensable de considérer le plan de circulation sur l'ensemble du territoire.

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »

- indique que le travail de mise en place du site Internet se poursuit.
- rappelle qu'il a été proposé dans le dernier numéro de Couleur à la Une, de réfléchir à un slogan qui pourrait mettre en valeur la commune et l'identifier. La population est invitée à y réfléchir et surtout à faire des propositions qui seront étudiées par la commission.

Loïc RANCHERE responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

- rappelle la mise en place par le CCAS
 - en partenariat avec l'UDAF, d'une d'aide éducative budgétaire de décomposant en 6 modules, dont pourraient bénéficier environ 15 personnes.
 - en partenariat avec les associations caritatives d'un atelier cuisine, d'une aide à la gestion des courses...
- souhaite « souligner le travail remarquable accompli par Annie BARON et la remercie pour les excellentes relations qu'il a pu entretenir avec elle pour aider au mieux la population. Il liste à cette occasion, les taches qu'elle a assurées avec compétences et dévouement... ».
- rappelle que 31 candidatures ont été reçues pour le remplacement d'Annie BARON. 8 ont été auditionnées, le choix s'est porté à l'unanimité des membres de la commission pour Madame Maryse CORNETTE qui prendra donc ses fonctions le 1^{er} Mai prochain.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- rappelle l'arrivée de Monsieur Robert FORT au service technique le 16 mars dernier et le départ à la retraite de Monsieur Pierre GENDRAUX le 1^{er} Avril 2009.
- dresse la liste des travaux réalisés ou en cours : accotement route de Brioux et route de Melle, entrée du cimetière de Chef-Boutonne, travaux sur logements communaux du lotissement de la gare, réalisation d'une plate forme pour défense incendie à Javarzay, campagne de lutte contre les ragondins, replantations après abatage de la peupleraie de Lussais, réfection des trottoirs rue des Chalets, réfection du théâtre de verdure derrière la mairie, maçonnerie au lavoir de Lussais, réparation des portes des sanitaires de l'aire naturelle, bornage du terrain cédé à la commune par Monsieur AUBIN aux Vaux pour l'installation d'une outre...

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 55 :

- Pollution accidentelle de la Boutonne suite à problème sur un carter de voiture rue de la Fontaine,
- Recrutement d'un contractuel à mi temps sur le poste vacant à l'accueil du secrétariat de la mairie
- Cérémonie de la citoyenneté organisée le 18 avril avec les jeunes et leurs parents
- Ouverture récente de 3 commerces : Magasin de pièces auto Place Cail, Magasin de fruits et légumes Place du Petit Maure, Magasin dépôt vente Route de Sauzé.
- Réunion le 14 avril prochain avec les commerçants de la Place Cail pour réflexion générale sur le commerce et le stationnement en centre ville.
- Vente de bois suite à l'abatage : l'annonce en sera faite dans le prochain « Couleur à la Une » le prix de vente de ces frênes est fixé à 25 Euros le stère.
- Prochaine réunion pour l'opération de la Garenne du bois aux Pins le 20 avril 2009. Le permis d'aménager est maintenant accepté.
- Madame Sylvie COUTEAU transmet une demande pour l'installation de bancs sur le chemin piétonnier le long de la voie de chemin de fer
- Monsieur Louis Noël ALBERT en arrêt pour accident de travail depuis le 5 décembre 2009 reprendra son poste à mi-temps thérapeutique le 14 avril prochain.
- Pour des raisons de sécurité évoquées dans le rapport présenté par la société OSIRIS mandaté pour effectuer un bilan de l'état sanitaire des arbres sur certains sites, le tilleul qui se trouvait aux abords du bâtiment de la mairie a été abattu.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-boutonne, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Fabrice MICHELET